

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :

15

Séance du 30 novembre 2015 (21ème séance)

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents :

14

Sous la présidence de Mme Christiane MALLICK, Maire.

Sont présents : MM. et Mmes Patrick ALLARD, Laurent WAGNER, Aurore GUILBAUD, Germain JAMING, Patrick HAGER, Christelle SCALEGNO-MULLER, Michel GREFF, Pascal HAMMAN, Patrice NAGEL, Laurent SLAVIK, Jean-Marc VERGNE, Yvan BECKER et Francis SCHLUCK.

Absent : M. Daniel HEIN, excusé,

DATE DE CONVOCAION : 23 novembre 2015

POINT 1 - FUSION DES INTERCOMMUNALITES

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire concernant le schéma départemental de la coopération intercommunale, avec notamment la nécessité pour la collectivité de donner un avis sur cette proposition de schéma, le Conseil Municipal, compte-tenu du manque d'éléments à sa disposition et de la date d'application pour la mise en œuvre (milieu de mandat),

- décide, à l'unanimité, de donner un avis défavorable quant à la fusion de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs.

POINT 2 - TARIFS COMMUNAUX 2016

Le Conseil Municipal, dans le cadre des dispositions fiscales applicables en 2015 aux tarifs des services publics, décide à l'unanimité :

- de fixer en 2016, dans chaque catégorie de service, les tarifs suivants :

A. SERVICES GENERAUX : + 1 %

1° Concession de tombe dans le cimetière communal :

Concession de 15 ans :

* tombe simple	70.98 €
* tombe double	142.34 €
* alvéole de columbarium	866.82 €

Concession de 30 ans :

* tombe simple	113.60 €
* tombe double	227.02 €
*alvéole de columbarium	1 727.39 €

Concession de 50 ans :

* tombe simple	178.19 €
* tombe double	356.58 €

Droit d'épandage des cendres :

* droit unique	105.72 €
----------------	----------

2° Taxe d'aménagement de tombe du cimetière communal :

* tombe simple	277.33 €
* tombe double	554.86 €

3° Droit de place :

* stand, par jour de stationnement	29.68 €
* manège, par jour de stationnement	59.26 €

4° Loyer des garages communaux :

22.47 €

5° Forfait annuel d'entretien des locaux communs

des logements communaux :

En raison de la prestation d'entretien effectuée par une société extérieure, le forfait annuel passe à 727.20 €

B. SERVICE DE L'EAU : + 1 %

Le Conseil Municipal décide :

- de pratiquer les tarifs suivants :

* Prix du m3 d'eau	1.26 €
* Redevance d'assainissement communal	0.12 €
- de fixer l'abonnement semestriel AEP pour 3 m3 à 13.26 €
- de fixer l'abonnement semestriel AEP pour les autres débits à 18.57 €
- de fixer l'abonnement à l'assainissement à 3.49 € par semestre
- de fixer la PAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif), exigible à la date de raccordement d'une construction de logement à 1 094.96 €
- de fixer la prestation de réabonnement et d'installation de compteur à 51.00 €.

POINT 3 - INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER

Le Conseil Municipal,

. Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

. Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

. Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

- décide d'allouer l'indemnité de conseil au taux plein, soit un montant de 392.34 € à M. Serge KAWKA, Receveur municipal depuis le 1^{er} janvier 2011.

POINT 4 - MISE EN PLACE D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Mme Aurore GUILBAUD, Adjointe chargée des Affaires scolaires, présente le projet de mise en place d'accueil collectif de mineurs proposé par l'Association Foyers Ruraux de Moselle. Le questionnaire distribué aux familles a confirmé la demande des parents pour cette mise en place. Sur avis de la Commission des affaires scolaires, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition suivante :

- Accueil périscolaire le matin et le midi : le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi ;
- Le soir : lundi, mardi, jeudi et vendredi ainsi qu'un accueil le mercredi après-midi et trois semaines d'accueil de loisirs pendant les petites vacances (automne, hiver et printemps) et deux semaines d'accueil de loisirs en été.

Les coûts du service à la charge de la commune pour l'année 2016 s'élèveront à 9 114.06 €, pour l'année 2017 à 11 300.43 €, pour l'année 2018 à 20 840.17 €.

Le Projet Educatif Territorial a été validé par les Services de l'Etat et la commune a obtenu l'accord pour le versement des fonds de soutien.

La mise en place des activités périscolaires est prévue pour janvier 2016.

POINT 5 - TRAVAUX SYLVICOLES

M. Laurent WAGNER, Adjoint chargé de la forêt, présente le programme d'action pour l'année 2016 qui préconise un dégagement manuel des parcelles 4Co et 5 du Littert pour régénération pour un coût estimé à 1 350.00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux.

POINT 6 - TRAVAUX EN REGIE

Sur rapport du Maire, le Conseil Municipal décide d'imputer les dépenses imputées initialement en section de fonctionnement en section d'investissement - travaux en régie comme suit :

- | | | |
|-----------------|------------------------------|------------|
| - article 21318 | Travaux au logement communal | 2 888.27 € |
| | Travaux à la piscine | 497.54 € |
| - article 21311 | Salle d'archives à la mairie | 3 308.87 € |
| | Rénovation salle du Conseil | 237.70 € |

POINT 7 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2016

Sur proposition du Maire, dans l'attente des votes des budgets 2016, le Conseil Municipal décide la mise en place des dispositifs permettant d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à hauteur de 25 % des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent pour le budget principal, budget Eau et assainissement, budgets Lotissements Château d'Eau II et Pehl.

POINT 8 - SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL ET DES ELUS

L'Amicale du Personnel communal et des Elus a pris en charge divers frais pour le compte de la commune pour l'organisation du repas des personnes âgées. Le Maire propose le versement d'une subvention de 1 030.00 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à ce versement.

POINT 9 - DIVERS - INFORMATIONS

*Le Maire informe que Sébastien GEISKOPP a effectué 140 heures de Travail d'Intérêt Général dans la commune à la satisfaction de tous.

*Il informe que la demande de subvention de 5 000.00 € pour l'achat d'équipement sur réseau d'eau a fait l'objet d'une réponse positive.

*A l'occasion de la 21^{ème} Conférence des Parties (COP 21) le projet intitulé «Climat : ma classe s'engage ! » aura comme thème les enjeux climatiques. La classe de CM1 et CM2 de Mme LEICK participe à ce projet et sera présenté à la presse mercredi 2 décembre.

POUR EXTRAIT CONFORME
LIXING-LES-ROUHLING, le 04/12/2015

Le Maire,